N° 6772/2020-162

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises Demande de financement de la Société « Scolopax 48 »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 novembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 25 NOV. 2020
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6772-2020-162-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Didier COUDERC 3ème Vice-Président expose :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique a consacré au niveau communal et intercommunal la compétence d'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.
La collectivité a été sollicité par la SARL « SCOLOPAX 48 concernant le projet de travaux d'aménagement d'un ensemble immobilier situé 27 avenue Jean MOULIN à Mende.
Cette opération s'inscrit dans la création et le développement d'un commerce spécialisé de Chasse et Pêche sur une superficie de 200 m², dans la création d'emploi (2 personnes à temps plein).

Le coût global de l'opération s'élève à 280 000 € HT, dont 29 290.74€ d'aménagements éligibles à la présente demande.

La demande de financement auprès de la collectivité s'élève à 4 686.52 € et concerne :

- Partie Aménagement

Coût de l'opération :	29 290.74 €
Subvention CC Cœur de Lozère :	4 686.52 €
Subvention LEADER :	18 746.07 €
Autofinancement :	5 858.15 €

Compte tenu de la compétence d'aide à l'immobilier d'entreprises dévolue à notre collectivité et au vu du projet présenté ci-dessus, il est proposé :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur la demande d'aide telle qu'exposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces inhérentes à la mise en œuvre de la présente décision,
- **DE PROCEDER** à la réservation des crédits au budget 2020,

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

24/11/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6772-2020-162-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020